

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 491X-CA-7500

concernant l'autorisation de signature d'une proposition de cession d'une servitude réelle et perpétuelle pour une conduite d'égout sanitaire souterraine au bénéfice de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-onzième réunion (extraordinaire) tenue par consultation électronique entre le lundi 2 juin 2025 à 16 h et le jeudi 5 juin 2025 à 12 h.

ATTENDU que dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante, un prolongement des services d'aqueduc et sanitaire est nécessaire afin de brancher la nouvelle résidence au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Gatineau;

ATTENDU qu'un protocole d'entente a été signé entre la Ville et l'Université du Québec en Outaouais (UQO) afin de convenir des obligations de chacune des parties, du partage du coût du projet de 50 % chacun et pour prévoir la remise de l'infrastructure civile à la Ville de Gatineau;

ATTENDU que le prolongement pour la conduite d'égout sanitaire souterraine devra empiéter sur le terrain d'Hydro-Québec situé au nord du terrain de soccer;

ATTENDU qu'Hydro-Québec est disposée à créer et établir, sur et en dessous d'une partie de son immeuble, des droits réels et perpétuels de servitude au bénéfice d'une conduite d'égout sanitaire souterraine appartenant à l'UQO, à compter du début des travaux relatifs à la réalisation des installations d'égout sanitaire, incluant un chemin d'accès, et le demeure jusqu'à la date de transfert à laquelle la Ville sera devenue propriétaire du fonds dominant à titre de cessionnaire de celui-ci par l'UQO;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, M. Alain Godmaire, à signer la proposition de cession d'une servitude réelle et perpétuelle par Hydro-Québec pour une conduite d'égout sanitaire souterraine au bénéfice de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale